

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNELS (PAFIO)

Unités d'aménagement : 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65, 026-66, 085-51, 086-52, 086-63, 086-64, 086-65, 086-66, 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64

Consultation publique tenue du 26 janvier au 19 février 2026

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Remerciements

La Direction de la gestion des forêts du Nord-du-Québec tient à remercier les utilisateurs et utilisatrices de la forêt qui ont participé à cette consultation publique. Nous vous sommes très reconnaissants de votre collaboration qui contribue à une cohabitation harmonieuse en forêt. Nous tenons également à remercier le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James pour sa collaboration à la rédaction du rapport de consultation.

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts du Nord-du-Québec
1121, boulevard Industriel
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838
Courriel : nord-du-quebec.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Photographie de la page couverture

Laval Gaudreault, ministère des Ressources naturelles et des Forêts, 2008

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

ISBN (PDF) : 978-2-555-04329-9 (PDF)

Table des matières

Contexte	2
Cadre légal	2
Objectifs de la consultation	2
Période et unités d'aménagement visées	3
Information rendue accessible	3
Bilan de la participation	4
Synthèse des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner	4
Conclusion	9
Annexes	10
Annonce de la tenue de la consultation	10
Avis public et activités d'information tenues	11
Activités d'information tenues	13

Liste des abréviations et des sigles

BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
FSC	Forest Stewardship Council
GREIBJ	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
LADTF	<i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i>
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
RADF	<i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État</i>
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement

Contexte

CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques.

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relèvent la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté (MRC) à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

Un plan d'aménagement spécial pourrait ne pas être soumis au processus de consultation publique si le ministre estime que son application est urgente.

Le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le MRNF prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Celui-ci intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner.

Le Ministère a mandaté le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ), organisme responsable de la mise en place des TLGIRT, pour l'appuyer dans l'organisation des consultations publiques.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour but :

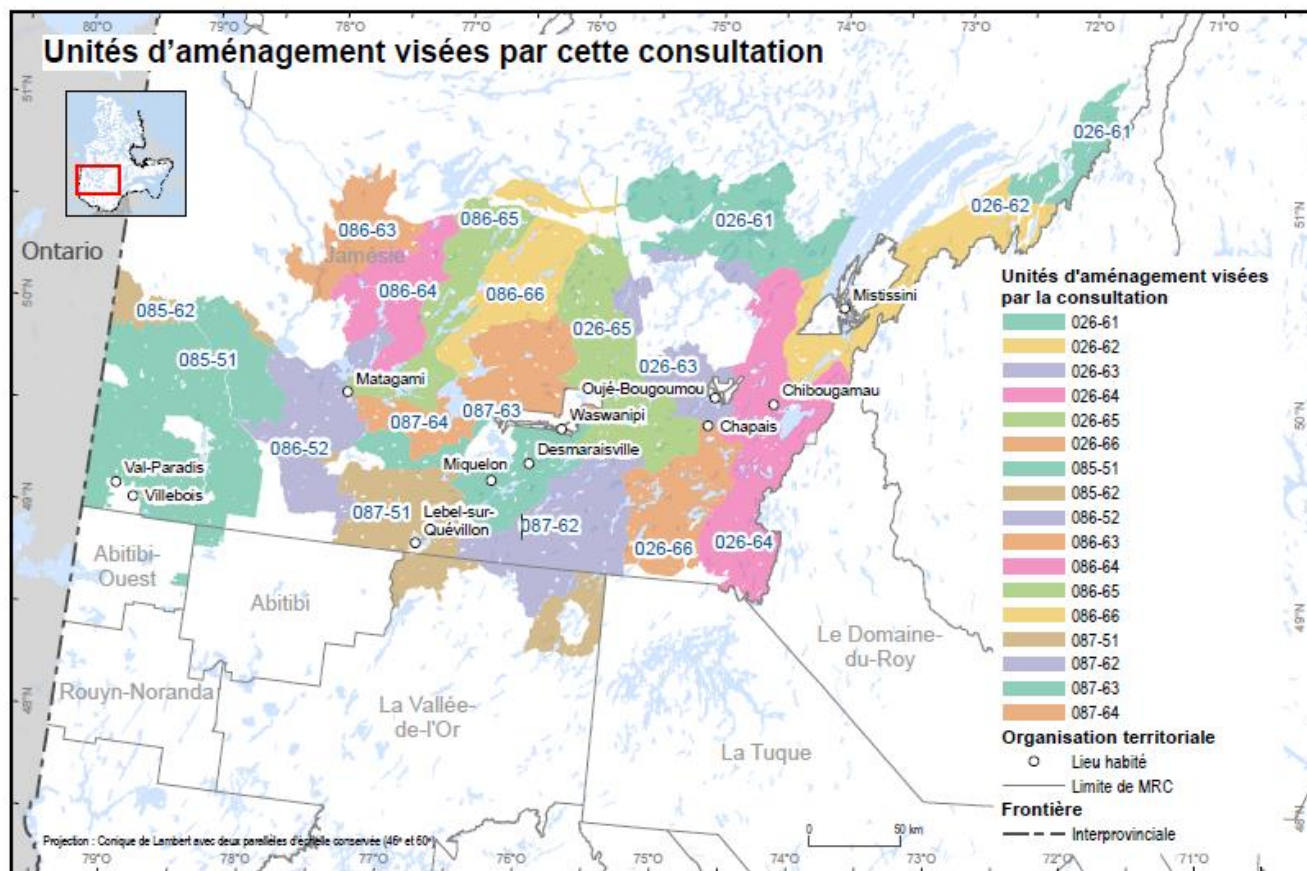
- de répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, lorsque possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs et utilisatrices des ressources et du territoire forestiers;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre au ou à la ministre de prendre les meilleures décisions possible compte tenu des circonstances.

Source : *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux*, 2021.

PÉRIODE ET UNITÉS D'AMÉNAGEMENT VISÉES

Du 26 janvier au 19 février 2026, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) des unités d'aménagement (UA) 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65, 026-66, 085-51, 086-52, 086-63, 086-64, 086-65, 086-66, 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64 et sur le plan d'aménagement forestier spécial (PAS) de récupération des bois touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les unités d'aménagement 087-51 et 087-63.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion de l'avis public présenté en annexe.



Carte 1 – Unités d'aménagement visées par la consultation

INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le Ministère a mis en ligne une carte interactive présentant les projets de modifications des plans d'aménagement forestier pour lesquels il souhaitait consulter la population. Cette carte était diffusée sur le site du Ministère à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/planification/Plans_forestiers_regionaux_et_consultations). La clientèle pouvait positionner sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFIO et le PAS pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture.

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les retrouver sur la carte des consultations antérieures disponible au lien suivant : [Carte des consultations antérieures](#).

BILAN DE LA PARTICIPATION

Au cours de la présente consultation publique, 42 personnes ont transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique. Au total, 66 commentaires ont été reçus, parmi lesquels 24 ont été formulés par un organisme, une association ou une entreprise.

Tableau 1 – Nombre de répondants et répondantes ayant participé à la consultation publique et nombre de commentaires reçus¹

Répartition des commentaires reçus				
Unité d'aménagement	Nombre de répondants et répondantes		Total des commentaires	
	À titre personnel	Au nom d'un organisme	Nombre	%
026-63		2	2	3
026-64	37	2	39	59
026-65	1	2	3	5
026-66		3	3	5
085-51	1		1	1
086-52	1		1	1
086-65		1	1	1
087-51	1	2	3	5
087-62	1	3	4	6
087-63		9	9	14
Ensemble des UA	42	24	66	100

¹ Les pourcentages ont été arrondis et peuvent ne pas totaliser 100 pour 100.

Synthèse des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

Compte tenu de leur nombre, et dans le but de simplifier le suivi, le Ministère a choisi de faire connaître, dans le présent rapport, les commentaires reçus sous la forme d'un tableau. Cette façon de faire facilite le repérage de l'information et met en évidence l'ensemble des principales préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Cela permet aussi au lectorat de prendre connaissance des éléments de réponse du Ministère et d'avoir ainsi un aperçu du suivi qui sera effectué.

Le tableau suivant regroupe les commentaires reçus et résume l'analyse effectuée par le Ministère.

Tableau 2 – Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
Infrastructures Période de réalisation des travaux	Récréotourisme	Demande de respecter le sentier de motoneige TQ 93, qui passe dans l'emprise sur 1 km et emprunte l'ancienne voie ferrée. Demande de laisser une bordure de protection. Demande une solution de rechange afin d'éviter la fermeture du sentier de motoneige lorsqu'il y a du transport de bois. Demande d'être informé des périodes de travaux forestiers et de réfection de chemins.	Certains commentaires concernent la planification commerciale présentée à la consultation pour des années antérieures. Ceux-ci ont été transférés au bénéficiaire de garantie d'approvisionnement (BGA) associé au secteur et un contact a été établi entre les parties. Une mesure existe et celle-ci prévoit la tenue de deux rencontres par année entre la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCQM) et l'industrie afin de convenir des harmonisations des secteurs sensibles. <i>Demande de laisser une bordure de protection</i> : La demande visant le maintien d'une bordure d'arbres n'est pas applicable dans ce cas, puisqu'elle concerne un secteur déjà récolté et qui fera l'objet de travaux sylvicoles non commerciaux. <i>Demande d'être informé des périodes de travaux forestiers et de réfection de chemins</i> : Les travaux seront effectués pendant la saison estivale, leur période de réalisation n'interfère donc pas avec la saison de motoneige.	026-63 026-65 026-66 087-62 087-63
Localisation des travaux Type de traitement sylvicole Infrastructures	Récréotourisme Chasseur/pêcheur Clientèle municipale Citoyens	Opposition à la coupe forestière et à la création de nouveaux chemins dans le secteur du projet d'atténuation des risques liés aux feux près de Chibougamau, où plusieurs sentiers sont utilisés par la population. Demande de garder un rayon de protection minimal autour de la ville et une qualité visuelle du paysage.	Le projet d'atténuation des risques liés aux feux est toujours en discussion avec la Ville de Chibougamau. Une rencontre d'information sera réalisée en collaboration avec le MRNF pour les citoyens sur ce projet ayant pour objectif l'atténuation des risques liés aux feux en forêt publique autour des communautés.	026-64

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
Localisation des travaux Période de réalisation des travaux Infrastructures Type de traitement sylvicole	Villégiateur	Demande s'il y aura des fossés et s'il y aura un ponceau qui sera installé près de son entrée de chemin. Désire être informé de la période et de la durée des travaux. Demande si tous les ponceaux seront remplacés ou réparés sur le chemin. Demande s'il est prévu de laisser un certain pourcentage de forêt mature. Demande s'il est possible de prévoir une ou des lignes coupe-feu.	Les demandes opérationnelles ont été transmises à la table opérationnelle de l'unité de gestion de Chibougamau afin que les BGA puissent en prendre connaissance et répondre aux participants. Sur le territoire de la Paix des braves, l'équivalent de la superficie de récolte en aménagement mosaïque est conservé. Cette forêt résiduelle est composée des mêmes types de peuplements que ceux récoltés. Le MRNF effectue l'aménagement forestier sous forme de blocs. Une ligne coupe-feu est réalisée en cas d'urgence comme cela est fait lors des incendies de forêt près des municipalités. Pour un bail d'abri sommaire, les mesures proposées sur le site de la SOPFEU, Protéger son habitation des feux de végétation SOPFEU, peuvent être réalisées dans les limites du bail, soit 100 m². Au-delà de cette limite, une demande de permis à d'autres fins doit être acheminée auprès du MRNF. Il est important de préciser qu'aucune récolte d'arbres ne peut être effectuée sur le bail.	026-64
Localisation des travaux	Pourvoyeur	Opposition à la coupe telle que planifiée. Demande d'une rencontre afin de discuter de solutions de rechange.	Une rencontre a eu lieu le 19 mai 2026 avec le pourvoyeur et des démarches d'harmonisation du secteur sont en cours.	026-64
Type de traitement sylvicole	Clientèle municipale	Objection à la coupe qui empiète sur le parc Obalski. Demande d'une réduction de la largeur de déboisement afin de conserver une bande forestière pour assurer la stabilité des arbres. Le déboisement projeté empiète sur un lot appartenant à un citoyen et sur le corridor de motoneige.	Il s'agit d'un secteur dans l'emprise du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Les commentaires lui ont été transmis puisqu'il est porteur du dossier.	026-64

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
		Obligation de conserver une ligne d'arbres afin d'atténuer l'aspect visuel dans la zone industrielle. Demande s'il est possible de conserver les arbres feuillus afin de créer des coupe-feux naturels.		
Localisation des travaux	Récrétotourisme	Opposition à la coupe forestière le long de la route 167.	Les commentaires ont été transmis au ministère des Transports et de la Mobilité durable puisqu'il est porteur du dossier.	026-64
Communication	Récrétotourisme	Demande concernant la possibilité d'utiliser des moyens plus conventionnels, par exemple le journal, pour inciter la population à assister à la présentation du PAFIO.	Lors d'une consultation publique, un avis est publié dans les journaux locaux, par exemple <i>La Sentinelle</i> , et ce, avant le début de la consultation afin d'informer la population.	026-64
Infrastructures	Chasseur	Demande d'information concernant le type d'amélioration de chemins et pour savoir s'il y aura du reboisement. Le type d'amélioration doit respecter l'approche de précaution du caribou forestier.	Le MRNF a discuté avec le demandeur et des démarches d'harmonisation du secteur sont en cours. Une visite terrain sera effectuée pour valider les options possibles afin de répondre à la demande.	026-65
Infrastructures	Pourvoyeur	Opposition à la réfection des chemins dans certains secteurs tout autour du lac puisqu'une entente a été convenue en 2025.	Le MRNF communiquera avec le pourvoyeur. Les superficies ne seront pas intégrées aux travaux de remise en production de l'été 2026.	026-66
Localisation des travaux	Chasseur/pêcheur	Opposition aux travaux sylvicoles non commerciaux (éducation), et ce, dans le but de maintenir la diversité.	La réalisation du dégagement permettra de maintenir la diversité, car seuls les feuillus qui sont en compétition avec les résineux seront coupés.	085-51
Période de réalisation des travaux	Villégiateur	Demande d'être informé de la période des travaux et désire savoir pour quelle utilité future le chemin doit faire l'objet d'une réfection.	Les travaux ne devraient pas avoir lieu avant la saison 2028. Le chemin doit faire l'objet d'une réfection pour permettre le transport de la machinerie vers les secteurs d'intervention ainsi que le transport des bois une fois la récolte terminée. Il n'y a pas d'amélioration prévue sur ces chemins, uniquement de la réfection.	086-52

Thème	Catégorie de personnes participantes	Résumé du commentaire	Suivi du Ministère	UA
Localisation des travaux	Clientèle municipale	Demande une lisière boisée de 20 mètres de large à moins de 500 mètres de l'intersection avec le chemin d'accès au camping.	Une mesure d'harmonisation a été convenue. Le secteur d'intervention visé a été modifié pour tenir compte du maintien d'une lisière boisée en bordure de la route Billy-Diamond.	086-65
Infrastructures	Représentant d'un territoire faunique structuré	Aucuns travaux ne sont acceptés puisqu'une mesure d'harmonisation est déjà convenue.	Le MRNF respectera les mesures d'harmonisation déjà convenues. Si un changement devait être apporté, le MRNF avisera le client et prendra entente avec lui au préalable.	087-51
Localisation des travaux Infrastructures	Villégiateur	Demande de maintenir l'accès à un chalet. Demande de retirer les superficies de contraintes à l'est du lac. Demande de ne pas récolter le feuillu. Demande que certains blocs soient retirés étant donné le faible volume.	Une mesure d'harmonisation a été élaborée et acceptée par le BGA. Les superficies de contraintes seront ajustées afin que le bloc soit plus opérationnel et afin de réduire l'impact visuel de la coupe. De plus, les secteurs feuillus seront retirés. Une analyse détaillée sera effectuée sur les blocs pour lesquels le retrait est demandé afin de valider l'information et d'apporter les ajustements nécessaires au besoin.	087-51
Infrastructures Période de réalisation des travaux	Villégiateur	Demande s'il y a possibilité d'améliorer le chemin qui se trouve à proximité du nouveau chemin jusqu'au débarcadère. Désire être informé de la période des travaux.	Une mesure d'harmonisation a été convenue. Les BGA ne prévoient pas l'utilisation de cette section de chemin et une visite terrain sera effectuée avec le villégiateur.	087-62
Infrastructures Période de réalisation des travaux	Clientèle municipale	Demande d'être informé de la date de début des travaux de réfection du chemin de la mine Bachelor. Demande que les travaux du chantier situé près du chemin du camping soient réalisés en hiver.	Une demande de transmettre le calendrier des opérations avant le début des travaux a été envoyée aux BGA. Les BGA ne peuvent pas garantir la réalisation des travaux en saison hivernale en ce qui concerne le chantier situé près du chemin du camping. Ainsi, le calendrier des travaux sera envoyé pour informer de la période de réalisation.	087-63

Conclusion

Dynamiques, les PAFIO présentent les emplacements qui ont le potentiel nécessaire à la réalisation de divers travaux d'aménagement. Pour consulter les différents documents de planification forestière relatifs au Nord-du-Québec, consultez le site Web du Ministère.

Des consultations publiques sur les PAFIO sont organisées chaque année dans le but de recueillir les commentaires des organismes et des particuliers au cours de la période de validité des plans. Ces consultations se tiennent généralement en janvier.

Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, consultez la carte interactive de la région sur le site Web du Ministère ou adressez-vous à l'une ou l'autre des unités de gestion mentionnées ci-dessous.

Unité de gestion de Chibougamau

624, 3^e Rue

Chibougamau (Québec) G8P 1P1

Téléphone : 418 748-2647

Unité de gestion d'Harricana-Nord

1122, Route 111 Est

Amos (Québec) J9T 1N1

Téléphone : 819 444-5238

Unité de gestion de Quévillon

1121, boulevard Industriel

Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0

Téléphone : 819 755-4838

Unité de gestion de Mont-Plamondon

645, 1^{re} Rue Est

La Sarre (Québec) J9Z 3P3

Téléphone : 819 339-7623

Annexes

ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le MRNF ou par l'organisme responsable, pour diffuser l'annonce de la consultation publique.

Tableau 3 – Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre	Date
Courriel	Délégués et substituts des TLGIRT	Annonce de la tenue de la consultation publique et des séances d'information	95 personnes	8 décembre 2025
		Rencontres des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT)	34 délégués présents	4, 6, 18, 25 et 26 novembre 2025
Courriel	Citoyennes et citoyens voulant être tenus informés	Liste des citoyennes et citoyens ayant manifesté leur intérêt à être informés des consultations publiques	97 personnes	26 janvier 2026
Avis public	Lectorat de quotidiens et d'hebdomadaires	Tous les hebdomadaires des MRC touchées par les UA	Lectorat du <i>Citoyen Abitibi-Est et Abitibi-Ouest</i> (44 447 exemplaires)	21 janvier 2026
			Lectorat de <i>La Sentinelle</i> (2 500 exemplaires)	20 janvier 2026
			Lectorat de la revue <i>Nation</i> (7 500 exemplaires)	23 janvier 2026
			Lectorat du <i>Jamésien</i> (7 800 exemplaires)	2 février 2026
	Citoyennes et citoyens	Avis public affiché aux bureaux du GREIBJ de Matagami, de Beaucanton et de Villebois	3 lieux d'affichage	26 janvier 2026
Réseau social	Personnes abonnées aux pages Facebook et LinkedIn du Ministère	Pages publiques gérées par le Ministère	2 publications	26 et 27 janvier 2026 3 février 2026
	Personnes abonnées à la page Facebook du GREIBJ	Page publique gérée par le GREIBJ	1 publication	27 janvier 2026
Communiqué de presse	Citoyennes et citoyens	Page publique gérée par le Ministère	1 publication	26 janvier 2026
Site Web	Citoyennes et citoyens	Site Web Québec.ca	Avis de la consultation à venir	12 janvier 2026
	Citoyennes et citoyens	Site Web du GREIBJ	1 publication	27 janvier 2026

AVIS PUBLIC

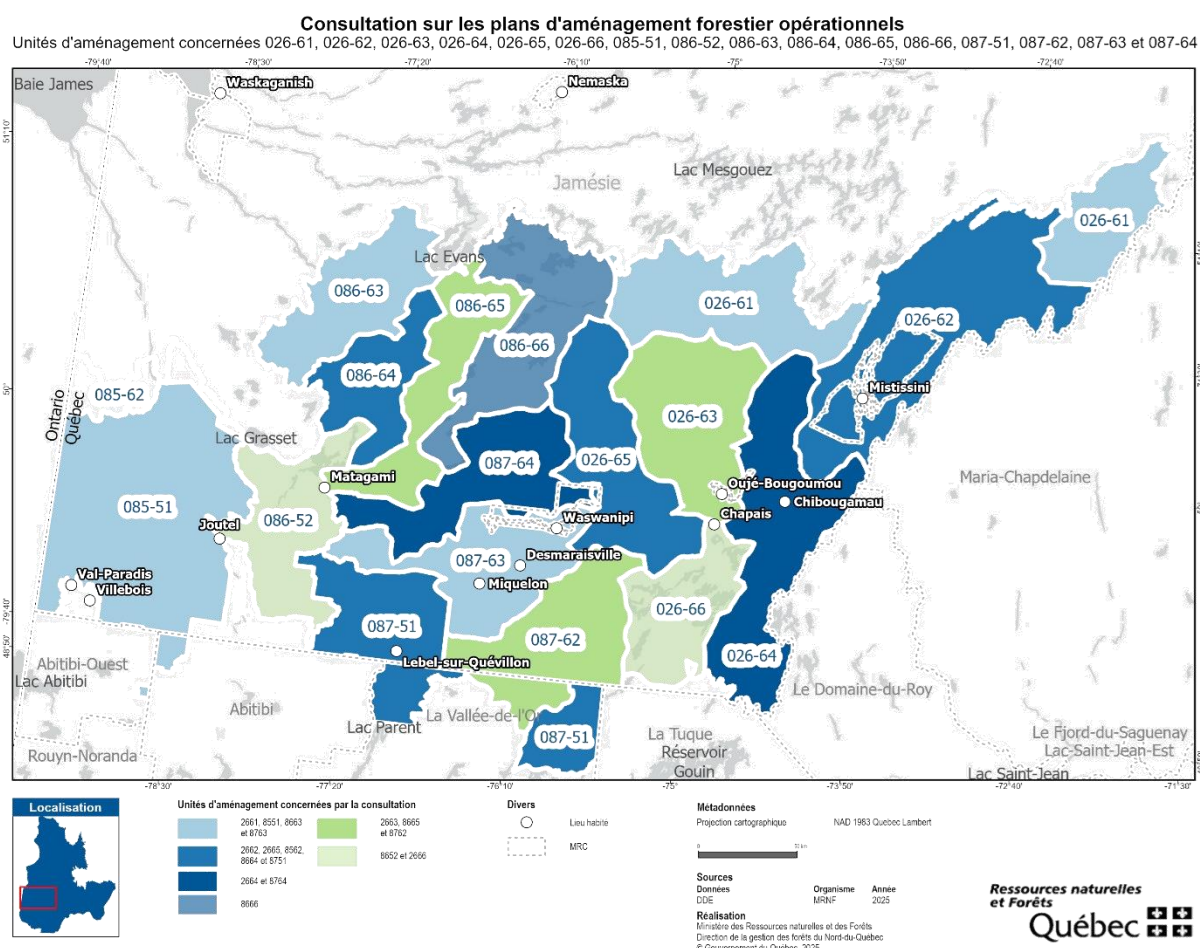
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSULTATION PUBLIQUE – ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DANS LE NORD-DU-QUÉBEC Du 26 janvier au 19 février 2026

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) et sur le plan d'aménagement forestier spécial (PAS) de récupération des bois touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur le territoire public de la région.

Ces PAFIO présentent les secteurs d'intervention potentiels où sont planifiés des travaux tels que la récolte de bois, le reboisement, des éclaircies, la préparation de terrain, la construction et la réfection de chemins multiusages dans les unités d'aménagement 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65, 026-66, 085-51, 086-52, 086-63, 086-64, 086-65, 086-66, 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64.

Le PAS inclut les secteurs d'intervention potentiels où sont planifiés des travaux de récolte de bois ainsi que la localisation des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer dans les unités d'aménagement 087-51 et 087-63.



Pour consulter les plans et transmettre vos commentaires : [Québec.ca/consultations-foret-nord-du-quebec](https://quebec.ca/consultations-foret-nord-du-quebec)



Vous avez jusqu'au 19 février 2026 à 23 h 59 pour transmettre vos commentaires.

ACTIVITÉS D'INFORMATION

Les spécialistes du Ministère tiendront des séances d'information où seront précisés les secteurs d'intervention potentiels présentés en consultation publique, la façon d'émettre des commentaires en ligne et les suites données aux préoccupations émises. Une période de questions des participants et participantes conclura l'activité.

Unités d'aménagement 026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65 et 026-66 : lundi 2 février 2026 à partir de 19 h – Chibougamau : salle du Conseil de l'Hôtel de Ville (650, 3^e Rue)

Unité d'aménagement 085-51 : mardi 10 février 2026 à partir de 18 h 30 – Beaucanton : local A de l'édifice municipal (2709, boulevard du Curé-McDuff)

Unités d'aménagement 086-52, 086-63, 086-64, 086-65 et 086-66 : mercredi 11 février 2026 à partir de 18 h 30 – Matagami : siège social du GREIBJ – Grande salle (2, rue des Rapides)

Unités d'aménagement 087-51, 087-62, 087-63 et 087-64 : mardi 3 février 2026 à partir de 18 h 30 – Lebel-sur-Quévillon : salle numéro 6 de l'Hôtel de Ville (500, place Quévillon)

Pour plus d'informations

Les spécialistes sont également disponibles, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 aux coordonnées suivantes :

Par courriel : nord-du-quebec.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Chibougamau

624, 3^e Rue
Chibougamau (Québec) G8P 1P1
Téléphone : 418 748-2647

Unité de gestion de Quévillon

1121, boulevard Industriel
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : 819 755-4838

Unité de gestion de Mont-Plamondon

645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Unité de gestion de l'Harricana-Nord

1122, Route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

Note : Cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.

ACTIVITÉS D'INFORMATION TENUES

En collaboration avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, des activités d'information ont été réalisées les 2, 3, 10 et 11 février 2026 pour présenter aux gens du public la carte interactive et le processus de la consultation publique ainsi que pour les informer de la façon de formuler des commentaires.

Ville/Localité	Unités d'aménagement	Date et heure	Nombre de participants
Chibougamau	026-61, 026-62, 026-63, 026-64, 026-65 et 026-66	2 février 2026 – 19 h	8
Lebel-sur-Quévillon	087-51, 087-62, 087-63 et 087-64	3 février 2026 – 18 h 30	1
Beaucanton	085-51	10 février 2026 – 18 h 30	3
Matagami	086-52, 086-63, 086-64 et 086-66	11 février 2026 – 18 h 30	0

